

MRC Coaticook

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) que :

le ministre des Affaires municipales a approuvé le 25 juin 2026, le règlement que le Conseil de la MRC a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 20 mai 2026, en vertu de l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1). Celui-ci est donc maintenant en vigueur, et ce, depuis le 25 juin 2026, soit le :

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-25.10

Règlement modifiant le règlement n° 6-25 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

Ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable afin d'intégrer les dispositions applicables de la décision de la Commission de protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) numéro 430753 pour donner suite à une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) audit schéma et ainsi permettre de nouvelles constructions résidentielles en zone agricole permanente.

Le conseil de la MRC de Coaticook a tenu une assemblée publique de consultation à cet effet, le 11 mars 2026 en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir une copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Coaticook.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 26 juin 2026.

La directrice générale adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière